

## Trois bassins de la Somme placés en « alerte » et « alerte renforcée »

© 10/10/2019 |  Terre-net Média

**La préfète de la Somme a placé jeudi trois bassins hydrographiques de ce département en situation d'alerte ou d'alerte renforcée au titre de la sécheresse, « pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques ».**

Les bassins de **la Somme-Amont et de l'Avre** sont placés en situation d'alerte jusqu'au 31 décembre, tandis que celui **de la Bresle** est placé en situation d'alerte renforcée. « Les derniers relevés débitmétriques effectués font état d'une poursuite de **la dégradation du débit des cours d'eaux et des niveaux des nappes** », a annoncé la préfecture dans un communiqué, qui précise que les récentes précipitations observées dans le département « n'ont pas pour l'instant d'effet notable que ce soit sur la nappe ou sur les cours d'eau ».

Ces décisions s'accompagnent de **nombreuses mesures de restriction de l'utilisation de l'eau**, les autorités incitant les usagers à faire preuve de « sobriété » et d'économie dans leur consommation quotidienne.

Ainsi, l'arrosage des pelouses ou des espaces verts publics ou privés est interdit, tout comme le remplissage des bassins et étangs ou le lavage des véhicules en dehors des stations professionnelles munies d'un système de recyclage.

Pour les entreprises et les industriels des bassins de la Somme-Amont et de l'Avre, un objectif d'économie est fixé à 15 % de la consommation annuelle, précise l'arrêté préfectoral.

L'échelon « alerte » et le deuxième niveau d'une échelle de mesure de la sécheresse qui en compte quatre (vigilance, alerte, alerte renforcée et crise), avec des mesures de restriction graduées à chaque niveau.

Voir aussi [la carte de tous les départements concernés par des mesures de restriction dans l'usage de l'eau](#)